

## › MAINTIEN DES FONCTIONNALITÉS



Autant que possible, pendant les différentes phases de travaux, **une voie de circulation au minimum est maintenue dans chaque sens**, au droit des interventions. Lorsque la déviation de réseau nécessite la traversée d'une chaussée, celle-ci s'effectue en plusieurs étapes (demi ou tiers de chaussée) de sorte à maintenir en permanence la circulation automobile.



**Les accès aux commerces et aux habitations sont maintenus en permanence.**



**Le stationnement est supprimé** au droit des travaux et rétabli une fois les travaux terminés (sauf en cas de maintien d'une ouverture pour effectuer un raccordement).



**Concernant les bus :**

- Depuis le 31 août 2015, les lignes de bus 9/10, 23, N4 et A en provenance du centre-ville sont déviées en totalité par la Promenade des Anglais.
- **Dès début 2016**, à partir du carrefour des Grenouillères et en direction du centre-ville, ces lignes seront également transférées sur la Promenade des Anglais.



Compte tenu du transfert des bus sur la Promenade des Anglais entre le Boulevard Gambetta et les Bosquets, des travaux de dégagement d'emprises vont être entrepris à partir de début novembre.

Ils permettront l'aménagement de l'espace afin de pouvoir réaliser les déviations de réseaux et maintenir une voie de circulation dans chaque sens ainsi que le stationnement pour les riverains et les commerces. Pour permettre ces travaux, les arbres situés sur l'ancien site propre bus seront enlevés. De nouvelles plantations interviendront avant la mise en service du tramway conformément à la concertation qui s'est déroulée au printemps 2015.

## › NUMÉROS UTILES

Certaines coupures d'alimentation peuvent intervenir avant les phases de raccordement. Chaque concessionnaire est tenu de prévenir ses clients de l'interruption momentanée du service.



**En cas de coupure d'alimentation vous pouvez contacter vos fournisseurs de services habituels :** électricité (ERDF), gaz (GRDF), eau (REA), téléphonie et câble (Orange, Comptel, Free, SFR, Numéricable, Bouygues Télécom).



### TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE PROJET

### POSEZ VOS QUESTIONS

- En ligne sur [tramway.nice.fr](http://tramway.nice.fr)
- Au POINT INFOTRAM GROSSO situé Esplanade Chéret - Rue de France
- Mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Par mail: [tramway.contact@nicedazur.org](mailto:tramway.contact@nicedazur.org)



Par téléphone : 0800 0800 06

## INFO TRAVAUX

NOUVEAU TRAM  
**COUEST EST**  
GAGNANTS SUR TOUTE LA LIGNE !

## TOUT SAVOIR SUR LES DÉVIATIONS DE RÉSEAUX

› SECTEUR OUEST  
(RUE DE FRANCE - CADAM)



Les travaux de déviations de réseaux se déploient sur le secteur en surface de la ligne Ouest - Est de tramway, entre la rue de France et le CADAM.



Ces travaux **démarrés à l'été 2015** vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2016.

Conception : ops2.com - Ne pas jeter sur la voie publique.



**MÉTROPOLE**  
NICE CÔTE D'AZUR

# DÉVIATIONS DE RÉSEAUX : TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



## 1. LES RÉSEAUX : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Eau potable, assainissement, électricité moyenne et basse tension, gaz, réseaux de télécommunication... Tous ces services sont assurés grâce aux 8 500 km de réseaux enterrés de la ville de Nice.

Il s'agit d'un patrimoine invisible mais essentiel assurant une part importante de services publics et de services à la population.

## 2. POURQUOI FAUT-IL DÉVIER LES RÉSEAUX ?

La réalisation des aménagements du tramway (plateforme qui supporte les rails, voirie, candélabres et plantations de nouveaux arbres) nécessite de creuser dans la chaussée ou les trottoirs, et donc de libérer, au préalable, les sous-sols de tous les réseaux afin de les repositionner hors des zones de travaux. Leur nouveau positionnement permettra d'assurer ultérieurement la maintenance de ces réseaux sans perturber le fonctionnement du tramway.

## 3. QUI RÉALISE LES TRAVAUX ?

Les réseaux ne font « qu'occuper » l'espace public souterrain et chaque concessionnaire, c'est-à-dire le propriétaire de l'ouvrage, doit déplacer à ses frais son réseau, lorsque cela est nécessaire.

Une partie de ces réseaux dépend de la Métropole (réseaux humides : eau potable, eau brute, eaux usées, eaux pluviales) mais l'essentiel dépend des Maîtres d'Ouvrage indépendants, qui gèrent chacun leurs propres calendriers d'intervention : ERDF, GRDF, RTE, GRT Gaz et tous les acteurs de la téléphonie et du câble (Orange, Completel, Free, SFR, Numéricable, Bouygues Télécom).

Chaque concessionnaire intervient avec ses propres entreprises et suivant son propre planning.



**La Métropole Nice Côte d'Azur** autorise les travaux des concessionnaires et gère la coordination de toutes les interventions pour permettre le respect du planning général de l'opération tramway.

## 4. COMMENT SE DÉROULENT LES TRAVAUX ?

Le chantier progresse « à l'avancement » avec des tranchées ouvertes sur 30 à 50 mètres pour une durée d'une à deux semaines maximum, selon l'encombrement du sous-sol rencontré lors de l'ouverture des tranchées.



### PHASE 1

Ouverture des tranchées, positionnement des futurs réseaux et raccordement aux différents copropriétés.



### PHASE 2

Mise en service du nouveau réseau et désactivation du réseau initial.



### À SAVOIR

- Lorsque c'est possible une tranchée commune est ouverte pour plusieurs concessionnaires, mais ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, on ne peut pas mettre dans une même tranchée une conduite d'eau ou de gaz et un réseau électrique.
- Certaines interventions peuvent s'effectuer de nuit afin de limiter l'impact sur le trafic automobile.